### DEPARTEMENT DE LA MANCHE Arrondissement de Saint Lô Canton de Saint Lô COMMUNE DE STE SUZANNE SUR VIRE

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du 7 Février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept février, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Antoine AUBRY, Maire.

Présents: MM. Antoine AUBRY, Jean-Claude HERARD, John PHILIPOT, David BESNARD, Romain LECLER, Aurore BEAUFILS, Lucie LEPOURRY, Yohann QUENTEL, Mme Annabelle LAVIGNE, et MM. Patrick LECOMTE, Jérôme POIRAUD et Mme Cécile MARGUERITE.

Absents Excusés: Anne MANACH, Emmanuel PORÉE et Jean-Marie VIVIER (a donné pouvoir à M. Jean-Claude HERARD)

Absent:

Néant

Secrétaire de séance :

Date de convocation: 27 janvier 2022

Nombre de conseillers en exercice :

15

Affichage:

8 février 2022

Présents Procuration

12

Approbation du dernier compte-rendu de conseil

M. le Maire rappelle que le dernier compte rendu de conseil a été envoyé après la réunion de conseil via internet et demande s'il y a des observations.

# **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2022:**

Monsieur le Maire a fait part de toutes les demandes de subventions pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention aux associations suivantes:

	NOM de l'ASSOCIATION	Commune	<b>VOTE 2022</b>
1	APEI Centre Manche		
	(ex Ass. Famil. des Papillons Blancs)	Agneaux	80.00 €
2	Fond Départemental d'Aide aux Jeunes	Saint-Lô	120.00 €
3	Club de l'Amitié	Ste Suzanne s/ vire	480.00 €
4	Comité des Fêtes	Ste Suzanne s/ vire	690.00 €
5	CD de la Manche (Fond solidarité Logement)	Saint-Lô	
6	Ass. des Anciens Combattants (CATM)	Ste Suzanne s/ vire	87.00 €
7	Société de chasse Condé / Ste Suzanne	Ste Suzanne s/ vire	60.00 €
8	Association « Sainte Suzanne Evènement »		45.00 €
9	Fondation du patrimoine	Ste Suzanne s/ vire	500.00 €
_		Caen	75.00 €
10	Banque Alimentaire de la Manche	Saint-Lô	40.00 €
	TOTAL		2177.00 €

Les autres demandes sont refusées.

### ETUDE GLOBALE DE L'EGLISE

M. le Maire indique que la DRAC a remis un contrôle scientifique et technique de l'église, monument historique. Ce travail va permettre à la commune de confier à un architecte, une étude globale de l'édifice. L'opération est fortement subventionnée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de lancer l'appel d'offre à candidature d'architecte pour la réalisation de cette opération.

### TRAVAUX EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTIONS Restauration statue de la Vierge à l'enfant

M. le Maire indique qu'il a demandé des devis pour la restauration la statue classée de La Vierge à l'enfant. Il donne lecture des éléments en sa possession.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et à prendre des engagements et demander des subventions les plus fortes possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- Accepte l'offre de l'entreprise Nathalie ALLAIN et Frédéric ROUCHET, restaurateur de sculptures pour la somme de 810 € HT pour la restauration de la statue classée de La Vierge à l'enfant.
- Prends l'engagement de réaliser les travaux cités ci-dessus dès notification de l'attribution des subventions ou autorisation de commencement de travaux.
- Demande à la DRAC (Etat), une subvention, la plus forte possible
- Demande au Conseil Départemental de la Manche, une subvention, la plus forte possible
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de ces affaires.

### TRAVAUX EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTIONS Restauration de la Poutre de Gloire

M. le Maire indique qu'il a demandé des devis pour la restauration de la Poutre de Gloire. Il donne lecture des éléments en sa possession.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et à prendre des engagements et demander des subventions les plus fortes possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- Accepte l'offre de l'entreprise Nathalie ALLAIN et Frédéric ROUCHET, restaurateur de sculptures pour la somme de 3420 € HT pour la restauration de la Poutre de Gloire.
- Prends l'engagement de réaliser les travaux cités ci-dessus dès notification de l'attribution des subventions ou autorisation de commencement de travaux.
- Demande au Conseil Départemental de la Manche, une subvention, la plus forte possible
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de ces affaires.

# TRAVAUX EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTIONS Complément d'éclairage

M. le Maire indique qu'il a demandé des devis pour un complément d'éclairage pour la mise en valeur du patrimoine de l'église. Il donne lecture des éléments en sa possession.

M. le Maire invite le conseil municipal à délibérer et à prendre des engagements et demander des subventions les plus fortes possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- Accepte l'offre de l'entreprise Contact la somme de 1174 € HT pour un complément d'éclairage pour la mise en valeur du patrimoine de l'église.
- Prends l'engagement de réaliser les travaux cités ci-dessus dès notification de l'attribution des subventions ou autorisation de commencement de travaux.
- Demande au Conseil Départemental de la Manche, une subvention, la plus forte possible
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de ces affaires.

# ÉLECTION D'UN REFERENT DECHET A SAINT-LO AGGLO

M. le maire rappelle que le conseil municipal doit élire ses représentants dans différentes commissions de Saint-Lô Agglo et il est procédé à cette désignation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages, désigne les membres suivants :

- Référent Déchet (1 membre)

: John PHILIPOT

### LOTISSEMENT DURDOS : Desserte en électricité par le SDEM

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la manche propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la mise en œuvre de la desserte en électricité du lotissement communal de Durdos (8 lots).

Suite à l'estimation des travaux, le coût prévisionnel de la desserte en électricité du lotissement communal, hors travaux de terrassements pris en charge par la commune de Sainte Suzanne Sur Vire, est de 15 500 € HT environ.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à 800 € par lot, soit pour 8 lots, 6 400 € HT + 1 280 € (TVA à 20%) = **7 680 € TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages :

- Accepte une participation de la commune de 800 € par lot,
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au Budget communal,
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de cette affaire ainsi qu'aux pièces relatives au règlement des dépenses.

# LOTISSEMENT DU STADE : Desserte en électricité par le SDEM

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energies de la manche propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la mise en œuvre de la desserte en électricité du lotissement communal du Stade, lieu-dit « La Hure de Loup » (13 lots).

Suite à l'estimation des travaux, le coût prévisionnel de la desserte en électricité du lotissement communal, hors travaux de terrassements pris en charge par la commune de Sainte Suzanne Sur Vire, est de 85 000 € HT environ.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune s'élève à 800 € par lot, soit pour 13 lots, 10 400 € HT + 2 080 € (TVA à 20%) = **12 480 € TTC.** 

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages :

- Accepte une participation de la commune de 800 € par lot,

- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au Budget communal,

S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'aboutissement de cette affaire ainsi qu'aux pièces relatives au règlement des dépenses.

# **COMPTE de GESTION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DURDOS 2021 :**

Le Conseil Municipal,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, y compris celles de la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé par le receveur municipal du 01/01/2021 au 31/01/2022, pour l'exercice 2021, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part. Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte de Gestion 2021 dressé par le receveur municipal ci-dessus.

# **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DURDOS 2021:**

Le Conseil Municipal, réunie sous la présidence de M. Jean-Claude HÉRARD, arrête et approuve le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. Antoine AUBRY, Maire, aux sommes suivantes :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT:**

<ul> <li>Excédent de clôture à la fin de l'exercice précédent</li> </ul>	
(après affectation de résultat)	18 310, 67 €
- Dépenses de l'Exercice	0,00€
- Recettes de l'Exercice	4 496, 30 €
d'où il ressort :	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
- un excédent d'investissement de l'exercice de	4 496, 30 €
- un excédent d'investissement cumulé de	22 806, 97 €

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT:**

<ul> <li>Excédent de clôture à la fin de l'exercice précédent</li> </ul>	
(après affectation de résultat)	0,00€
- Dépenses de l'Exercice	25 000, 40 €
- Recettes de l'Exercice	25 000, 40 €
d'où il ressort :	
- un excédent de fonctionnement de l'exercice de	0, 00 €
- un excédent de fonctionnement cumulé de	0, 00 €

# AFFECTATION DE RÉSULTAT BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DURDOS:

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter le résultat d'investissement 2021 d'un montant de 22 806, 97 € de la façon suivante : - la totalité de l'excédent sera reprise en recette au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté ». Il n'y a aucune activité pour le résultat de fonctionnement.

### **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DURDOS 2022:**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, a voté le budget primitif Lotissement Durdos 2022 qui s'équilibre à 330 000 € en section d'investissement, à 360 000 € en dépense de fonctionnement et à 508 000 € en recette de fonctionnement.

# COMPTE de GESTION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU STADE 2021 :

Le Conseil Municipal,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, y compris celles de la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé par le receveur municipal du 01/01/2021 au 31/01/2022, pour l'exercice 2021, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part. Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte de Gestion 2021 dressé par le receveur municipal ci-dessus.

# **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU STADE 2021 :**

Le Conseil Municipal, réunie sous la présidence de M. Jean-Claude HÉRARD, arrête et approuve le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Antoine AUBRY, Maire, aux sommes suivantes :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT:**

Excedent de ciotule à la fin de l'exercice precedent	
(après affectation de résultat)	0,00€
- Dépenses de l'Exercice	13 080, 00 €
- Recettes de l'Exercice	0,00€
d'où il ressort :	0,000
- un déficit d'investissement de l'exercice de	13 080, 00 €
- un déficit d'investissement cumulé de	13 080, 00 €

- Excédent de clôture à la fin de l'avancies auto-64-4

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

- Excédent de clôture à la fin de l'exercice précédent	
(après affectation de résultat)	0,00€
- Dépenses de l'Exercice	13 080, 00 €
- Recettes de l'Exercice	13 080, 00 €
d'où il ressort :	12 000, 00 0
- un excédent de fonctionnement de l'exercice de	0, 00 €
- un excédent de fonctionnement cumulé de	0, 00 €

# <u>AFFECTATION DE RÉSULTAT BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU STADE :</u>

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter le résultat d'investissement 2021 d'un montant de 13 080, 00 € de la façon suivante : - la totalité du déficit sera reprise en dépense au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté ». Il n'y a aucune activité pour le résultat de fonctionnement.

# **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DU STADE 2022:**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, a voté le budget primitif Lotissement du Stade 2021 qui s'équilibre à 330 000 € en section d'investissement, à 360 000 € en dépense de fonctionnement et à 517 600 € en recette de fonctionnement.

### **COMPTE de GESTION COMMUNE 2021:**

Le Conseil Municipal,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, y compris celles de la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**DÉCLARE** que le Compte de Gestion dressé par le receveur municipal du 01/01/2021 au 31/01/2022, pour l'exercice 2021, visé et certifié par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part. Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte de Gestion 2021 dressé par le receveur municipal ci-dessus.

# **COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2021:**

Le Conseil Municipal, réunie sous la présidence de M. Jean-Claude HÉRARD, arrête et approuve le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Antoine AUBRY, Maire, aux sommes suivantes :

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT:**

- Déficit de clôture à la fin de l'exercice précédent	
(après affectation de résultat)	48 564, 53 €
- Dépenses de l'Exercice	83 461, 49 €
- Recettes de l'Exercice	82 255, 64 €
d'où il ressort :	
- un déficit d'investissement de l'exercice de	1 205, 85 €
- un déficit d'investissement cumulé de	49 770, 38 €

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT:**

- Excédent de clôture à la fin de l'exercice précédent	
(après affectation de résultat)	66 902, 31 €
- Dépenses de l'Exercice	205 280, 53 €
- Recettes de l'Exercice	307 884, 95 €
d'où il ressort :	20, 00 1, 20 0
- un excédent de fonctionnement de l'exercice de	102 604, 42 €
- un excédent de fonctionnement cumulé de	169 506, 73 €

# AFFECTATION DE RÉSULTAT COMMUNE 2021 au BP 2022 :

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter le résultat d'investissement 2021 d'un montant de 49 770, 38 € de la façon suivante : - la totalité du déficit sera reprise en dépense au compte 001 « solde d'exécution d'investissement reporté ».

Le Conseil Municipal **décide** d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 d'un montant de 169 506, 73 € de la façon suivante :

99 770, 38 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés » pour financement des investissements prévus.

69 736, 35 € au compte 002 « excédent antérieur de fonctionnement reporté ».

### **VOTE DES TAUX d'IMPOSITION 2022**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance de la fiscalité communale et ouvre la discussion sur les futurs investissements.

Compte tenu de l'amélioration de la situation financière de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de maintenir les taux d'imposition de 2022 de la façon suivante :

Taxe Foncière Bâti
Taxe Foncière Non Bâti
29,36 %

#### **BUDGET PRIMITIF 2022:**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, a voté le budget primitif 2022 qui s'équilibre à 731 352 € en section d'investissement et à 358 531,46 € en section fonctionnement.

# REMBOURSEMENT D'ACOMPTE POUR LA SALLE DES FETES

M. le Maire indique qu'il a reçu un courrier de demande d'annulation de location de salle des Fêtes pour le 10 juillet 2022 pour raison de santé. Il demande au conseil de se prononcer sur le remboursement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, :

- **Décide** de rembourser la somme de 150 € (acompte versée pour la location de la salle) à Mme Morgane DRECQ pour les raisons évoquées ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire indique que :

- L'INSEE a indiqué que la population légale de la commune est de 706 habitants en population totale.
- Un nouvel artisan vient le mercredi pour vendre de la restauration à emporter « Friterie chez Biloute »

John PHILIPOT fait état des animations qui se dérouleront sur la commune prochainement dans le domaine de l'Environnement, sculpture, musique, danse, patrimoine et sports

- 17 février mise en place sculpture du CME
- 19 février inauguration
- 1er au 18 mars restauration statues dans l'église
- 19 mars SAINT PATRICK
- Du 23 mai au 3 juin : festival danse à l'école organisé par le conseil départemental et l'Education Nationale.
- Un sculpteur présent pour réaliser une œuvre géante en papier mâché, des ateliers danse musique (orchestre de Normandie) sculpture par 135 collégiens et 3 classes de CM dont celle de Sainte Suzanne sur Vire. Tout cela autour de l'église.
- Du 1er au 18 juin : festival des bords de Vire organisé par l'usine Utopik et Saint Lô Agglo.
- 5 sculpteurs présents pour réaliser 5 œuvres en métal, bois et pierre. Ces sculptures iront sur le chemin de halage et une restera dans la commune. Des centaines de collégiens, lycéens, et de curieux 7j/7 entre l'église et l'école. Départ des sculptures le 16-17 juin. Participation élèves du

RPI Baudre Sainte Suzanne

- 11 juin TOURNOI PETANQUE +RESTAURATION CLUB AMITIE
- 18 juin KERMESSE DE L'ECOLE
- Du sport avec le trail le 8 OCTOBRE....

- ····

- ....

- ....

La Séance a été levée à 22h27

Le Maire, Antoine AUBRY